

**COMMUNE DE FREHEL****Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal****Séance du jeudi 06 JUIN 2024****Date de convocation :** 31 mai 2024**Date d'affichage :** 31 mai 2024**Nombre de Conseillers en exercice :** 18**Nombre de Conseillers présents :** 13**Nombre de Conseillers votants :** 15

**Etaients présents :** Mme MOISAN, MM CALLIOT, CHOLET, Mme CHATELLIER, MM FAUDIERE, SECRETAIN, DALLET, Mmes COQUELIN, MARTIN, MEHOUAS, BRIARD, NABUCET, M GREBERT formant la majorité des membres en exercice.

**Etaients absents excusés :** Mme CUCULI pouvoir à Mme MARTIN, Mme DURAND pouvoir à Mme NABUCET, M RENOUARDIERE

**Etaients absents :** MM BELLANGER, LEMOINE

M GREBERT est nommé secrétaire.

**RAPPORTEUR :** Mme MOISAN**DELIBERATION N°2024-2-041 : Modification du tableau des effectifs**

Par délibération n°2023-2-052 du 28 septembre 2023 avait été décidé la création d'un second poste à temps complet de brigadier-chef principal.

Seulement, l'agent recruté est actuellement sur le grade de gardien brigadier, mais remplit les conditions pour être nommé sur le grade de brigadier-chef principal. Statutairement, la mutation doit intervenir sur le grade de gardien brigadier puis l'agent sera nommé sur le grade de brigadier-chef principal.

C'est pourquoi il vous est proposé de créer un poste à temps complet de gardien brigadier à effet du 1<sup>er</sup> juillet 2024, étant entendu que ce dernier sera supprimé dès la nomination au grade de brigadier-chef principal.

Par ailleurs, un agent à temps non complet (33/35<sup>ème</sup>) a demandé sa mise à la retraite au 1<sup>er</sup> septembre prochain. Afin d'une part de pourvoir à son remplacement et d'autre part compte tenu de l'augmentation des effectifs à l'accueil périscolaire du soir, il vous est proposé de créer un poste à temps complet sur le grade d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à effet du 28 août 2024 et de supprimer le poste à temps non complet à effet du 1<sup>er</sup> septembre.

Il est néanmoins précisé que cette création de poste sera susceptible d'être revue en fonction du candidat retenu.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité****DECIDE :**

- La création d'un poste à temps complet sur le grade de gardien brigadier à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2024,
- La création d'un poste à temps complet sur le grade d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à effet du 28 août 2024,
- La suppression du poste à temps complet (33/35<sup>ème</sup>) sur le grade d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à effet du 1<sup>er</sup> septembre 2024,

Envoyé en préfecture le 10/06/2024

Reçu en préfecture le 10/06/2024

Publié le

ID : 022-212201792-20240606-2024\_2\_041-DE

**DIT** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Le Maire,

Michèle MOISAN

Le Secrétaire,

Cédric GREBERT

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire, publié et transmis à la Préfecture de Saint-Brieuc le 10 juin 2024

Le Maire,

Michèle MOISAN